

S
U
M
E
R
2
0
0
9

SUMER : pourquoi une nouvelle enquête en 2009 ?

L'enquête SUMER (Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels) a déjà été réalisée dans sa méthodologie actuelle deux fois, en 1994 et en 2002-2003. D'une période à l'autre son champ s'est élargi et son questionnement s'est enrichi. La forte mobilisation et la qualité de l'expertise des médecins enquêteurs ont contribué à la reconnaissance de cet outil comme base de données essentielle tant au niveau national qu'europpéen. Comme les précédentes, la nouvelle enquête sera coordonnée par la Direction générale du travail (DGT) et la DARES, solidement épaulées par un comité scientifique composé d'experts en statistique, épidémiologie, ergonomie, psychodynamique du travail, toxicologie... issus de diverses institutions de prévention ou de recherche (encadré 1). Mais comme en 1994 ou 2002-2003, la force, la crédibilité et l'impact de cette enquête ne dépendront que de la mobilisation des médecins du travail.

Vous étiez 1 200 en 1994, 1 800 en 2002-2003, serez-vous 2 500 volontaires pour participer à cette enquête d'ampleur nationale ?

En résumé

Le renouvellement de l'enquête SUMER (Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels) en 2009 est nécessaire pour actualiser les connaissances acquises en 2003, étendre le champ de l'enquête aux agents des fonctions publiques d'État et territoriale, suivre l'évolution des expositions aux risques professionnels et répondre aux demandes d'indicateurs pour le suivi des plans gouvernementaux en matière de santé publique et de santé au travail. Le déroulement de l'enquête sera similaire à celui des deux enquêtes précédentes. Il repose sur la participation active des médecins du travail.

Intérêt pour les médecins

La participation des médecins du travail et des médecins de prévention est de nouveau sollicitée, via les médecins inspecteurs du travail régionaux ou les médecins coordonnateurs pour des secteurs particuliers (agriculture, Fonction publique, etc.).

Pour le médecin du travail, l'intérêt est triple :

- participer à une enquête statistique d'ampleur nationale et produire de la connaissance sur les expositions professionnelles auxquelles sont confrontés les salariés. C'est aussi remplir une des missions fondamentales dévolues aux médecins du travail, celle de participer à la veille sanitaire en milieu de travail ;

- ancrer cette enquête dans sa pratique quotidienne en utilisant un outil d'évaluation systématisée des expositions d'un salarié, permettant ainsi d'assurer une meilleure prévention et par là même favoriser la préservation de la santé des salariés ;

- disposer en retour d'outils de type « matrice emplois-expositions » pouvant être utilisés dans son activité (SUMEX).

L'enquête a pour ambition de mobiliser 2 500 médecins du travail, qui enquêteront chacun 30 salariés (pour un équivalent temps plein) tirés au sort parmi les salariés vus en visite périodique, pendant 3 mois.

Malgré les difficultés liées à leur charge de travail, malgré les changements du métier et les interrogations suscitées autour de la future réforme, il est très important que les médecins du travail et de prévention se mobilisent nombreux pour la reconduction de cette enquête car la fiabilité des résultats en dépend.

Place des enquêtes SUMER

De par son effectif important et du fait de la précision de son questionnement et de l'expertise des médecins du travail qui la réalisent, SUMER est l'une des sources statistiques les plus fiables pour évaluer les expositions aux risques professionnels. C'est pourquoi, depuis 2003, elle est utilisée comme source pour les indicateurs de suivi des plans de santé publique, de santé

N. GUIGNON¹,
C. PEUGNY¹, R. RIVALIN¹,
D. WALTISPERGER¹,
B. ARNAUDO²,
I. CAMUS³, N. SANDRET⁴

1) Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité

2) Direction régionale du travail et de la formation professionnelle (DRTEFP) Centre

3) DRTEFP Rhône-Alpes

4) DRTEFP Ile-de-France



Documents pour le Médecin du Travail
N° 116
4^e trimestre 2008

Comité scientifique de l'enquête SUMER 2009

Comme pour les précédentes enquêtes, la coordination est assurée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et par la Direction générale du travail (DGT). Ces deux structures sont assistées d'un Comité scientifique composé des institutions et des personnes suivantes :

Institutions de veille sanitaire et de recherche

- AFSSET : Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail
- CEE – CREAPT : Centre de recherche et d'études sur l'âge et les populations au travail
- ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
- INRS : Institut national de recherche et de sécurité
- INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
- InVS : Institut de veille sanitaire – Département santé travail

Personnalités scientifiques

- Pr Alain Bergeret (épidémiologie, Université Lyon 1)
- Chantal Cases (IRDES - Institut de recherche et documentation en économie de la santé)
- Yves Clot (psychologie du travail, Conservatoire national des arts et métiers)
- Pr Sylvain Dally (toxicologie, Hôpital Fernand Widal), suppléé par le Dr Garnier (toxicologie, Hôpital Fernand Widal)
- Pr Philippe Davezies (médecine du travail, Université Lyon 1)
- Marc Lorient (sociologie, Université Paris 1)
- Pr Yves Roquelaure (ergonomie-épidémiologie, Université d'Angers)

Experts étrangers

- Pr Christophe de Brouwer (conseil supérieur de prévention et de protection au travail de Belgique)
- Agnès Parent-Thirion (Fondation de Dublin)
- Elke Schneider (EU-OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail)

Le comité scientifique est également composé de partenaires de collecte (en particulier le CISME, Centre interservices de santé et de médecine du travail en entreprise, et l'INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques), de médecins du travail ainsi que de la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) du ministère chargé de la Santé.

au travail, de santé - environnement, du Plan cancer. La reconduction de l'enquête en 2009 a été initialement prévue dans le calendrier de ces plans.

D'autres enquêtes sur les conditions de travail existent (Conditions de travail, Samotrace, Evrest...), mais ces enquêtes, si elles renseignent sur l'évolution des conditions de travail telle que les travailleurs les décrivent, ne permettent pas de décrire des expositions très spécifiques à des produits chimiques ou des agents biologiques précisément identifiés, ainsi que le contexte organisationnel de ces expositions..

La technicité du questionnaire exige des enquêteurs disposant d'une expertise du milieu du travail et de la nature des expositions, et d'un contact direct avec les salariés et les postes de travail : les médecins du travail peuvent répondre à l'ensemble de ces conditions.

Modifications par rapport à « SUMER 2002-2003 »

Réalisée par des médecins du travail en dehors du réseau traditionnel d'enquêteurs de l'INSEE, SUMER ne faisait pas officiellement partie des enquêtes reconnues par le système statistique public. Pour SUMER 2009, la DARES et la DGT ont souhaité que l'enquête soit présentée au CNIS (Conseil national de l'information statistique) qui lui a délivré un avis d'opportunité en novembre 2007, établissant ainsi que l'enquête fournit des informations non disponibles par ailleurs sur un sujet reconnu important par les partenaires sociaux. Puis une période d'élaboration méthodologique avec un Conseil scientifique, des groupes de travail, un Comité de Suivi qui rassemblait les partenaires sociaux, a abouti à un dossier technique qui a reçu le label de qualité statistique du CNIS en septembre 2008. L'enquête prend donc place au sein du système statistique public, gage d'objectivité et de fiabilité méthodologique.

Le schéma de base adopté pour les précédentes versions de SUMER est maintenu : les salariés sont tirés au sort par les médecins, parmi ceux venant pour une visite périodique, et le médecin leur administre le questionnaire pendant cette visite. Auparavant le salarié tiré aura renseigné dans la salle d'attente un autoquestionnaire sur son vécu au travail. La participation des médecins s'appuie toujours sur le volontariat.

Cependant quelques améliorations méthodologiques ont été apportées :

- ce tirage non aléatoire du premier niveau de sondage de l'enquête doit cette fois être contrôlé. Pour cela d'une part une « fiche médecin » décrit les caractéristiques du médecin (âge, quotité de temps, ancienneté...), mais surtout sa charge et les moyens dont il dispose pour y faire face. Une analyse montrera si ces informations ont un lien avec le remplissage des questionnaires et permettra le cas échéant de les redresser ;

- une expérience méthodologique sera menée dans quatre régions, qui mèneront une « enquête-témoin » où il sera demandé à des médecins non volontaires a priori de participer quand même à l'enquête, en plus des médecins volontaires. Une comparaison des résultats entre médecins volontaires et non volontaires permettra d'évaluer l'effet du volontariat.

Questionnaires

Deux questionnaires sont à remplir : un questionnaire principal comprenant 4 parties et un autoquestionnaire proposés aux salariés.

QUESTIONNAIRE PRINCIPAL

Il comporte quatre parties et reprend les items de la précédente enquête de façon à mesurer les évolutions.

La première partie porte sur l'organisation du travail, horaires, rythmes de travail, marges de manœuvre, contact avec le public, normes et évaluation. Le salarié répond en se référant à sa situation habituelle de travail, le médecin se contentant de retranscrire ses réponses.

En revanche les trois autres parties - Ambiances et contraintes physiques, Agents biologiques, Produits chimiques - sont plus précises et détaillées. Elles sont renseignées par le médecin en se référant à la semaine précédant l'enquête afin d'être au plus près de la réalité du travail. La description des expositions permet d'évaluer le niveau de risque qui en résulte. Ainsi sont demandés la durée d'exposition au cours de la semaine ; « l'intensité » d'exposition pour les produits chimiques, la probabilité d'exposition pour les agents biologiques. Des questions portent sur l'existence et la nature des protections collectives, ainsi que sur la mise à disposition de protections individuelles.

Le médecin remplit ces trois parties en s'appuyant bien sûr sur les réponses du salarié aux questions posées, mais aussi à partir de sa connaissance du poste, de l'entreprise, de la documentation technique et scientifique dont il dispose, de son expertise et de son expérience professionnelle.

AUTOQUESTIONNAIRE

Un autoquestionnaire est proposé aux salariés : il permet de décrire de façon détaillée le travail tel que le salarié le perçoit, notamment les risques organisationnels et psychosociaux (questionnaire de Karasek), ainsi que des éléments sur la santé perçue, les accidents du travail, la violence au travail. A ces éléments déjà présents en 2002-2003, s'ajouteront en 2009 un questionnaire sur la reconnaissance au travail (une partie du questionnaire de Siegrist) et un autre sur l'anxiété et la dépressivité (le HAD) afin d'affiner les données jusque là très succinctes sur la santé.

Validation

Les méthodes de validation de l'enquête seront basées sur :

- une enquête parallèle sur les risques chimiques, et plus particulièrement le toluène, menée par l'INRS grâce à une procédure de mesurage (badge) proposé à des salariés volontaires.

- une comparaison avec les enquêtes de l'INRS concernant les expositions à certains produits cancérigènes ou mutagènes, notamment en ce qui concerne le nombre de salariés exposés, et bien que les méthodologies soient différentes. En effet, SUMER cherche à évaluer le nombre de salariés exposés, à un titre ou à un autre, aux produits dangereux, que ce soit en production, en voisinage, en maintenance ou en tant que produits de dégradation.

- une comparaison avec les questions analogues (pénibilités, risques...) posées dans l'enquête Conditions de Travail de la DARES. En 2005 par exemple, la comparaison montre que les évaluations de SUMER, plus précises, sont globalement proches de celles des enquêtes Conditions de travail pour ce qui concerne les expositions physiques et organisationnelles, mais nettement moins élevées pour ce qui concerne les risques chimiques et biologiques.

Valorisation

Les résultats de l'enquête SUMER donnent lieu à de nombreuses publications (*encadré 2*), par type d'expositions (physiques, chimiques, organisationnelles, psychosociales...), mais aussi par secteur (BTP, secteur sanitaire) ou par thème (prévention des risques, CHSCT, accidents du travail, agressions et violence au travail...).

Les résultats de l'enquête ont été et seront diffusés *via* les publications habituelles de la DARES (*Premières Synthèses*, Dossiers statistiques en ligne www.travail.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/etudes-recherche/publications-dares/). Ils ont été repris dans *Documents pour le Médecin du Travail* afin que tous les médecins du travail puissent en prendre connaissance. Enfin d'autres articles sont parus dans la revue de l'Anact *Travail et Changement*, la presse spécialisée, des revues scientifiques (ergonomie, épidémiologie, sociologie...).

Par ailleurs, l'InVs réalise des matrices emploi-exposition à partir des résultats de SUMER : ces matrices sont des outils à la disposition des préventeurs, qui permettent d'évaluer les principales expositions associées à un secteur d'activité et à une profession donnée.

Les différentes publications de l'enquête SUMER 2003

Articles

- L'exposition aux risques et aux pénibilités du travail de 1994 à 2003 ; premiers résultats de l'enquête SUMER 2003. *Prem Inf Prem Synth.* 2004 ; 52.1 : 1-8.
- ARNAUDO B, MAGAUD-CAMUS I, SANDRET N, COUTROT T ET AL. - Exposition aux risques et aux pénibilités du travail de 1994 à 2003. Premiers Études et enquêtes TF 137. *Doc Méd Trav.* 2005 ; 101 : 31-41.
- ARNAUDO B, MAGAUD-CAMUS I, SANDRET N, COUTROT T ET AL. - Exposition aux risques et aux pénibilités du travail de 1994 à 2003. Premiers résultats de l'enquête SUMER 2003. Études et enquêtes TF 137. *Doc Méd Trav.* 2005 ; 101 : 31-41.
- MAGAUD-CAMUS I, FLOURY MC, VINCK L, WALTSPERGER D - Le bruit au travail en 2003 : une nuisance qui touche trois salariés sur dix. *Prem Inf Prem Synth.* 2005 ; 25.3 : 1-6.
- MAGAUD-CAMUS I, FLOURY MC, VINCK L, WALTSPERGER D - Le bruit au travail en 2003 : une nuisance qui touche trois salariés sur dix. Études et enquêtes TF 142. *Doc Méd Trav.* 2005 ; 103 : 327-34.
- GUIGNON N, SANDRET N - Les expositions aux produits cancérigènes. *Prem Inf Prem Synth.* 2005 ; 28.1 : 1-6.
- GUIGNON N, SANDRET N - Les expositions aux produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques. Études et enquêtes TF 144. *Doc Méd Trav.* 2005 ; 104 : 471-83.
- GUIGNON N, SANDRET N - Les expositions aux produits mutagènes et reprotoxiques. *Prem Inf Prem Synth.* 2005 ; 32.1 : 1-7 (repris avec l'article précédent dans le DMT).
- COUTROT TM - Les conditions de travail après la réduction de leur temps de travail. *Prem Inf Prem Synth.* 2006 ; 06.3 : 1-6.
- COUTROT TM - Les conditions de travail des salariés après la réduction de leur temps de travail. Études et enquêtes TF 149. *Doc Méd Trav.* 2006 ; 106 : 195-201.
- ARNAUDO B, HAMON-CHOLET S, WALTSPERGER D - Les contraintes posturales et articulaires au travail. *Prem Inf Prem Synth.* 2006 ; 11.2 : 1-6.
- ARNAUDO B, HAMON-CHOLET S, WALTSPERGER D - Les contraintes posturales et articulaires au travail. Études et enquêtes TF 152. *Doc Méd Trav.* 2006 ; 107 : 329-36.
- FLOURY MC, ROUXEL C, VINCK L, MAGAUD-CAMUS I - La manutention manuelle de charge en 2003 : la mécanisation n'a pas tout réglé. *Prem Inf Prem Synth.* 2004 ; 11.3 : 1-7.
- FLOURY MC, ROUXEL C, VINCK L, MAGAUD-CAMUS I - La manutention manuelle de charges : la mécanisation n'a pas tout réglé. Études et enquêtes TF 151. *Doc Méd Trav.* 2006 ; 107 : 321-28.
- GUIGNON N, SANDRET N - Les expositions aux agents biologiques dans le milieu de travail en 2003. *Prem Inf Prem Synth.* 2006 ; 26.1 : 1-7.
- GUIGNON N, SANDRET N - Les expositions aux agents biologiques dans le milieu de travail. Études et enquêtes TF 155. *Doc Méd Trav.* 2006 ; 108 : 485-93.
- BUE J, SANDRET N - Contact avec le public : près d'un salarié sur quatre subit des agressions verbales. *Prem Inf Prem Synth.* 2007 ; 15.1 : 1-4.
- BUE J, SANDRET N - Contact avec le public : près d'un salarié sur quatre subit des agressions verbales. Études et enquêtes TF 160. *Doc Méd Trav.* 2007 ; 110 : 193-98.
- HAMON-CHOLET S, SANDRET N - Accidents et conditions de travail. *Prem Inf Prem Synth.* 2007 ; 31.2 : 1-7.
- HAMON-CHOLET S, SANDRET N - Accidents et conditions de travail. Études et enquêtes TF 164. *Doc Méd Trav.* 2007 ; 111 : 383-89.
- ARNAUDO B, FLOURY MC, VINCK L - Les ouvriers du bâtiment et des travaux publics : des contraintes physiques et des expositions aux produits chimiques importantes, une autonomie assez élevée dans le travail. *Prem Inf Prem Synth.* 2008 ; 07.3 : 1-8.
- ARNAUDO B, FLOURY MC, VINCK L - SUMER 2003. Les ouvriers du bâtiment et des travaux publics. Des contraintes physiques et des expositions aux produits chimiques importantes, une autonomie assez élevée dans le travail. Étude et enquêtes TF 168. *Doc Méd Trav.* 2008 ; 113 : 81-89.
- GUIGNON N, NIEDHAMMER I, SANDRET N - Les facteurs psychosociaux au travail. Une évaluation par le questionnaire de Karasek dans l'enquête SUMER 2003. *Prem Inf Prem Synth.* 2008 ; 22.1 : 1-8.
- GUIGNON N, NIEDHAMMER I, SANDRET N - Les facteurs psychosociaux au travail. Une évaluation par le questionnaire de Karasek dans l'enquête SUMER 2003. Études et enquêtes TF 175. *Doc Méd Trav.* 2008 ; 115 : 389-98.
- BUE J, SANDRET N - Un salarié sur six estime être l'objet de comportements hostiles dans le cadre de son travail. *Prem Inf Prem Synth.* 2008 ; 22.2 : 1-8.
- BUE J, SANDRET N - Un salarié sur six estime être l'objet de comportements hostiles dans le cadre de son travail. Études et enquêtes TF 174. *Doc Méd Trav.* 2008 ; 115 : 379-87.

Fiches

consultables sur le site du ministère chargé du Travail (www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/sante-au-travail/)

- Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activités (nomenclature 1993 niveau 36). Résultats SUMER 2003. Documents d'études 2004-89. DARES, 2004.
- Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activités (nomenclature 2003 niveau 31). Résultats SUMER 2003. Documents d'études 2006-109. DARES, 2006.
- Les expositions aux risques professionnels. Les ambiances et contraintes physiques. Résultats SUMER 2003. Documents d'études 2006-115. DARES, 2006.
- Les expositions aux risques professionnels. Les produits chimiques. Résultats SUMER 2003. Documents d'études 2006-118. DARES, 2006.
- Les expositions aux risques professionnels. Les contraintes organisationnelles et relationnelles. Résultats SUMER 2003. Documents d'études 2006-120. DARES, 2006.
- Les expositions aux risques professionnels par famille professionnelle. Résultats SUMER 2003. Documents d'études 2006-121. DARES, 2006.

Autres articles

- SANDRET N - Enquête SUMER 2002-2003 : bilan de la collecte. Études et enquêtes TF 135. *Doc Méd Trav.* 2004 ; 99 : 389-92.
- FEVOTTE J, BERGERET A, GUIGNON N, MAGAUD I ET AL. - SUMER Hygiène Industrielle : une enquête en parallèle de SUMER 2003. Études et enquêtes TF 171. *Doc Méd Trav.* 2008 ; 114 : 243-65.
- L'exposition aux risques et aux pénibilités du travail de 1994 à 2003. INSEE, 2006 (www.insee.fr/fr/iffcd/docs_ffc/DONSOC06yr.PDF)
- *Revue Actualité et dossier en santé publique* n° 27, décembre 2006
- WALTSPERGER D - Les ouvriers sont stressés eux aussi. *Santé Trav.* 2007 ; 57 : 42-45.
- *Revue santé société et solidarité* de l'Observatoire Franco Québécois
- Risques professionnels, les femmes sont-elles à l'abri ? INSEE, 2008 (www.insee.fr/fr/iffcd/docs_ffc/iffc/HFHPARIT08d.PDF)